DERON n'a pas moins de titres à l'estime et à la reconnaissance du public. Tout nouvellement arrivé de Paris à la Nouvelle-Orléans, il possède tout ensemble les rapports universitaires, bachelier ès lettres, licencié, docteur et lauréat de la faculté de Paris, ancien élève du Collège de Charles, à la Bibliothèque du Roi, ancien élève de l'Ecole Normale d'histoire et de philosophie de Paris. M. DERON est de plus écrivain et auteur de classes nouvelles. Il consacrera tout son temps à donner des cours français dans les diverses branches de l'éducation.

La langue anglaise sera aussi l'objet d'une attention toute particulière. Des maîtresses d'une capacité connue et un professeur distingué, M. Jacob, sont spécialement chargés de diriger les classes d'anglais.

Les dames du talent le plus remarquable et du rang le plus élevé ont déjà enregistré leurs noms dans la prospectus. Mme Boyer continuera de donner des leçons de piano; Mme Lavillebeuvre, des leçons de harpe et de piano.

Les autres arts d'agrément seront aussi enseignés par des professeurs distingués.

Pour les jeunes enfants, dans l'ordre de l'instruction, il y a des maîtresses par lesquelles Mr. et Mme. DERON [illegible] que les études de leurs enfants seront conduites avec soin et sagesse.

Cependant les classes qui constituent l'ordre de [illegible] sont tout les autres. Mme. DERON se proclamera aussi tout à fait [illegible] des familles par les soins physique, moral et religieux qu'elle donnera à ses élèves. Pour [illegible] les enfants, elle s'occupera de leur [illegible] et de leur esprit, les formant des principes purs et vrais; plus les préparer à entrer dans le monde avec [illegible], mais aussi avec un sentiment profond de [illegible], enfin, [illegible] à leur [illegible] une douce mais ferme raison, à l'intelligence soit [illegible], à faire d'elles surtout, pour l'avenir, le bonheur intérieur de famille. Voilà le but que se propose Mme DERON.

La pratique d'une éducation et d'un enseignement [illegible] Mme DERON, elle l'espère, [illegible] toute la confiance qu'elle a déjà [illegible] Mme Aupin.

Mme DERON soumettra les conditions de pensionnat et classes par Mme Aupin.

CONDITIONS.

Pensionnaires	$ 25
Demi pensionnaires	15
Externes des deux classes	10
Idem des deux classes	8
Idem une classe	6
Arts d'agrément payés séparément.	
Musique—Piano et harpe	$ 12
(Solfège et chant)	6
Dessin	6
Danse	6
Harpe	10

INSTITUTION POUR LES DEUX SEXES.

TENUE PAR M. et Mme GOURAUD, Rue de la République, entre St-Pierre et Toulouse.

CLASSE LE SOIR.

REFERENCES.

Mr. Mandeville, Mr. A. Mercier, 10, rue de la Hache.

Mr. Manoucy, Mr. J. M. Lapeyre, 66, rue St Charles.

Mr. Gerard, Mr. A. Dumas, surintendant des Ecoles Publiques.

WASHINGTON HIGH SCHOOL.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR

Les Jeunes Demoiselles,

SOUS LA DIRECTION DE

MME DE LA GRAVERIE,

Rue de l'Esplanade, entre Bourgogne et Dauphine.

A mesure que le nombre des élèves augmente, Mme de la Graverie, toujours dans le but de l'intérêt de ses élèves, [illegible] de l'enseignement, [illegible] les [illegible] nombreuses de la routine [illegible] et de la [illegible] et de la [illegible] et de la